

Date de dépôt : 2 décembre 2008

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique régionale, transfrontalière et européenne

Rapport de M. Alain Etienne

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié ce RD 750 lors de ses séances du 7 octobre 2008, 14 octobre 2008, 28 octobre 2008 et 4 novembre 2008, sous la présidence de M^{me} Christiane Favre, assistée de M. Fabien Mangilli, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Le Département du territoire a été représenté par M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, Mmes Anna-Karina Kolb, Christine Ricci et Natacha Guyot Koelliker, directrices a.i. du Service des affaires extérieures et secrétaire adjointe.

Présentation par le département et discussion de la commission

M. Cramer indique en préambule que ce rapport est fort bien rédigé et qu'il est plus sobre que le précédent. Il ajoute que ce rapport s'étend sur une période de trois ans et que sa table des matières est très précise. Il remarque que les activités du Comité régional franco-genevois CRFG sont mises en lumière notamment dans la perspective du projet d'agglomération. Il mentionne que le CRFG aborde effectivement un grand nombre de thématiques des services publics. Il déclare que le rapport se penche par exemple sur les questions du logement, de la santé ou de la reconnaissance des diplômes. Il remarque ensuite que le second élément de ce rapport porte sur le Conseil du Léman, entité sur laquelle il est très réservé, notamment au

niveau de son utilité. Il ajoute que ce rapport contient également un passage sur les GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière), comme celui sur le téléphérique du Salève, celui sur la galerie de Chouilly ou encore celui sur les transports publics transfrontaliers, qui présentent un potentiel de développement très important. Il pense qu'il y aura un jour une entité unique qui gèrera l'ensemble des transports dans la région. Il évoque ensuite le projet de loi 10095, à l'ordre du jour du Grand Conseil, et indique savoir que des propositions d'amendement circulent. Il n'aimerait en l'occurrence pas que ce projet soit modifié et souhaiterait que le texte soit voté tel qu'issu des travaux de la commission. Il explique qu'il convient en effet d'avoir un texte suffisamment solide pour convaincre les Français. Il déclare encore que le RD 750 contient des éléments qui indiquent l'engagement de Genève dans Interreg. Il pense que la question des relations de Genève avec la France voisine sera encore prochainement d'actualité en raison du référendum contre la reconduction et l'extension de l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

Un commissaire (L) croit que ce sont les socialistes qui présentent des amendements au projet de loi 10095. Il demande si le département développera des arguments expliquant pourquoi les amendements ne doivent pas être acceptés. M. Cramer répond qu'il faudra renvoyer cet objet en commission s'il est envisagé de l'amender. Il rappelle que le Conseil d'Etat avait deux options pour le projet de loi mais que la commission a finalement tranché pour que le parlement soit simplement consulté, par le biais de la CACRI, préalablement à la constitution d'un GLCT. Il regrette infiniment que le perfectionnisme coûte autant de temps.

Une commissaire (S) demande si la description synthétique des 62 projets Interreg III (pp. 41-63 du RD 750) comporte des chiffres. M. Cramer répond qu'une partie du projet est payée par Genève, le reste étant financé par la France. Il précise que c'est évidemment la part suisse qui est indiquée. Cette même commissaire mentionne que la participation éventuelle des communes n'apparaît pas forcément. M^{me} Kolb acquiesce. Elle répète que ces 62 projets sont ceux qui intéressent Genève directement. Elle rappelle ensuite que les communes participent de manière marginale et remarque que la participation de la Ville de Genève ne semble pas si marginale. Elle demande ensuite s'il ne s'agit que des projets passant par Interreg. M^{me} Kolb acquiesce.

Un commissaire (S) rappelle que la question de l'ARC avait déjà été soulevée. Il se demande maintenant s'il y a un retour vers les conseils municipaux. M. Cramer répond que l'ARC ressemble à l'ACG à ses débuts. Il ajoute que c'est une sorte de club qui regroupe les communautés de communes qui touchent Genève. Ce même commissaire remarque ensuite

que le CRFG a de plus en plus de projets et il se demande si le canton réussira toujours à suivre ces dossiers avec ses ressources internes. M. Cramer répond par la négative et ajoute que c'est la raison pour laquelle il espère que le projet de loi 10095 sera accepté en l'état. Il mentionne alors que tout le monde est convaincu qu'il faut quelque chose afin de permettre de pérenniser la coordination qui fonctionne en aménagement du territoire. Il pense également qu'une structure pérenne est devenue une obligation, avec une personnalité juridique et une dimension d'interlocuteur. Il remarque que rien n'est encore tranché. Il imagine que le GLCT sera finalement adopté. Il évoque encore les transports publics et mentionne que chaque administration a ses propres besoins. Il ajoute que les études sont toutefois menées en commun.

Un commissaire (PDC) évoque ensuite le Rectangle d'or et demande ce qu'il en est. Il se demande également ce qu'il en est de la prolongation du tram sur Saint-Genis et du P + R devant l'accompagner. M. Cramer répond qu'il n'est possible de faire qu'un constat d'impuissance à propos du projet du Rectangle d'or. Il ajoute que la balle est dans le camp de Ferney mais il craint fort que la situation reste bloquée. Il évoque ensuite le tram et mentionne que la concession a été demandée entre le CERN et la frontière. Il précise que la France doit maintenant faire le nécessaire de son côté.

Suite des travaux de la commission

Un commissaire (L) demande des détails sur les zones franches. Il aimerait savoir si elles sont remises en cause. M^{me} Kolb indique que ces zones franches font l'objet d'anciens accords fiscaux remontant au XIX^e siècle. Elle précise que ces accords dérogent au système du tarif douanier commun de l'Union européenne, mais ils demeurent tolérés. Elle mentionne que, s'il fallait reprendre ce sujet, il serait difficile de légitimer ces zones franches. Elle rappelle que celles-ci servent Genève et son approvisionnement. Elle ajoute que, en cas de modification, il serait nécessaire de passer par le biais de la Confédération. Ce même commissaire demande alors si l'obstacle qu'un paysan rencontrerait pour livrer du lait de l'autre côté de la frontière relève de questions douanières. M^{me} Kolb répond que les zones franches ne concernent que les droits de douane et les autres aspects fiscaux de la circulation des marchandises. Elle rappelle qu'il existe d'autres réglementations dans ce domaine, par exemple les normes sanitaires ou techniques.

La présidente demande ensuite quels sont les projets inhérents au projet d'agglomération. M^{me} Kolb répond qu'une trentaine de projets

d'agglomération ont été déposés en Suisse, alors que la France a quant à elle fait un appel à projet de métropolisation. Elle précise que Genève a également postulé en France et a été retenu. Elle mentionne que c'est le seul et premier projet de ce type que la France soutient en dehors de son territoire. La présidente demande si les autres projets présentent moins d'aspects transfrontaliers. M^{me} Kolb acquiesce en remarquant que même le projet Bâle n'a pas autant d'aspects transfrontaliers.

Un commissaire (S) demande quel est le statut de l'association de l'ARC. Il rappelle que certaines communes avaient réagi à l'égard de cette association. Il se demande qui est l'interlocuteur en France et comment il est mis en place. M^{me} Kolb répond que l'ARC a été créée pour devenir un partenaire avec Genève. Elle ajoute que ce sont les communautés de communes qui ont décidé de se réunir afin d'avoir suffisamment de poids. Elle précise que l'ARC est représentée dans le comité de pilotage du projet d'agglomération (le président de l'ARC assure la coprésidence du comité). Elle rappelle en outre que M. Cramer et le préfet de la région Rhône-Alpes coprésident le comité plénier du CRFG. La présidente mentionne que de nombreux maires français sont membres des organes du CRFG alors que, dans le canton de Genève, seuls M^{me} Salerno et M. Plojoux y participent. Elle pense qu'il y a une mauvaise répartition et une sous-représentation des communes genevoises. Elle se demande par ailleurs quelles sont les communes vaudoises présentes. M^{me} Kolb répond qu'il y a la Ville de Nyon. Elle explique ensuite que les communes sont représentées dans le projet d'agglomération et dans les différents collèges des PACA. Elle répète que les communes sont représentées à tous les échelons.

Un commissaire (L) se demande si les PACA (Périmètres d'Aménagement Coordinés d'Agglomération) doivent déployer leurs effets au cours de la prochaine génération ou si les couloirs envisagés seront une réalité dans un proche avenir. M^{me} Kolb répond que les PACA sont censés fournir des informations pour le futur plan directeur. Elle ajoute que l'aboutissement décisionnel suit son cours institutionnel habituel.

La présidente remarque que des études sectorielles ont été lancées, mais que les autorités des communes n'ont pas forcément été tenues informées. M^{me} Kolb rappelle que les perspectives laissent entendre une augmentation de la population de 200 000 personnes d'ici 2030. Elle ajoute que l'idée est donc d'harmoniser l'aménagement du territoire à cet égard. Elle mentionne que des projections sont donc réalisées avec ces PACA. Elle précise qu'il ne s'agit que d'études de faisabilité par secteur. Elle termine en déclarant que les collectivités publiques des deux pays devront évidemment approuver ces exercices. La présidente demande à quel moment le Grand Conseil sera saisi.

M^{me} Kolb répond que le Grand Conseil se penchera sur cette question dans le cadre du plan directeur. Elle rappelle, cela étant, que ces éléments apparaissent également dans les budgets. La présidente remarque que le PACA de la plaine de l'Aire ne sera pas avalisé par la France. M^{me} Kolb répond par la négative.

Un commissaire (PDC) rappelle alors que l'aménagement du territoire est une matière très compliquée et qu'il est important de tenir informées les différentes parties à tous les niveaux. Il ajoute qu'il arrive fréquemment que les communes réagissent de manière épidermique lorsqu'elles ne sont pas tenues au courant d'un projet cantonal les concernant. Il pense qu'une démarche d'information proactive est donc nécessaire. Un commissaire (L) signale que l'exemple du SAN à Bernex est emblématique à cet égard. Il mentionne ensuite qu'un projet d'aménagement peut avoir différentes étapes qu'il faut bien différencier. Un commissaire (S) remarque que des efforts d'information sont faits dès le début d'un projet. Il rappelle cependant que la concertation a des limites. La présidente mentionne que les députés ont été bien informés mais elle pense que les communes ne découvrent qu'à présent ces questions.

Une commissaire (S) remarque ensuite que le problème relève peut-être également de l'ACG qui est tout et rien en même temps. Elle déclare ensuite qu'il n'est pas possible de mener une concertation suffisante à l'égard d'un projet aussi important pour le territoire et les 50 prochaines années. Elle évoque ensuite le CEVA et remarque qu'il semblerait qu'un oubli budgétaire de 200 millions ait été fait mais que personne n'ose en parler. M^{me} Kolb répond qu'il faut poser cette question à M. Genoud. La présidente demande ensuite si l'outil de modélisation des transports (voir p. 9 du RD 750) fera l'objet d'un rapport. M^{me} Kolb répond qu'un rapport est prévu pour 2009. Elle pense en outre qu'une conférence de presse sera réalisée.

Un commissaire (S) évoque ensuite le logement et remarque qu'il serait bon d'expliquer plus avant pourquoi les gens vont habiter en France ou dans le canton de Vaud. Il ajoute qu'il y a en l'occurrence des explications liées aux chiffres. Il rappelle en effet que la tendance est de favoriser les gros revenus à Genève. Il pense par ailleurs qu'il serait nécessaire d'analyser ce qui se passe en France et l'obligation qui est faite dans ce pays de pourvoir à 20% de logements sociaux. Un commissaire (R) remarque que ce sont justement les gros revenus qui quittent Genève et qui vont habiter dans le canton de Vaud. Il rappelle en outre que Genève assure un certain nombre de charges sociales alors que ce n'est pas le cas des voisins. Il relève également que la politique des deux tiers-un tiers n'est pas défendue par la gauche lausannoise, puisqu'il est estimé dans cette ville qu'un équilibre est

nécessaire. Il mentionne que c'est justement cet équilibre qui manque à Genève qui rencontre un autre problème, celui de la défense absolue de la zone agricole. Un commissaire (UDC) mentionne que le passage sur le logement évoqué dans ce rapport est effectivement un peu court. Il ajoute que c'est un commentaire qu'il aurait été possible de lire il y a déjà deux ans. Il signale ensuite que le Valais n'est pas mentionné alors que de nombreux Genevois vont y habiter. Il remarque qu'il serait bon également d'avoir une vision de ces tendances. Un commissaire (PDC) évoque alors Zurich, dont les autorités se demandent s'il ne faut pas privilégier l'habitat en ville. Il signale ensuite que, lorsque la commune de Meyrin a construit des logements vendus en PPE, ces derniers ont été vendus en un mois, sans aucune promotion commerciale. Il y a donc une demande très forte. Il répète qu'il ne faut pas que Genève se vide de ses habitants et précise qu'il est nécessaire d'arrêter le débat dogmatique sur le logement. Un commissaire (S) pense qu'il y a tout simplement trop de monde à Genève par rapport aux logements, ce qui explique l'exode en France voisine et dans le canton de Vaud. Il ajoute que le même phénomène existe à l'inverse pour l'emploi. Il mentionne ensuite que ce rapport focalise selon lui sur les bons aspects. Un commissaire (UDC) remarque que ce rapport ne contient rien à propos de la politique genevoise sur le logement.

La présidente demande ensuite quelle est la force contraignante du plan directeur de l'habitat transfrontalier PDHT (p. 10 du RD 750). M^{me} Kolb répond qu'il s'agit d'un engagement moral entre Genève et ses partenaires, notamment par rapport au logement. Elle précise que cet aspect est également intégré dans le projet d'agglomération. Un commissaire (S) remarque ensuite que toute la promotion économique repose sur la création d'emplois et la fiscalité et il constate que rien n'est fait sur les synergies au niveau du développement durable. Il pense en l'occurrence qu'il s'agit d'une erreur. Il ajoute que des sociétés sont venues s'implanter à Genève avec leurs équipes de cadres, ce qui a entraîné une demande de logements et de différents services. Il pense qu'au final le constat s'est révélé négatif pour Genève à différentes occasions. M^{me} Kolb déclare que ce rapport évoque les efforts réalisés afin d'arriver à quelque chose de plus équilibré. Elle rappelle qu'il n'existe pas encore une promotion économique régionale. Elle précise ensuite, à l'égard de la durabilité, que la réflexion a porté sur des projets particuliers. Elle rappelle en outre que la politique de l'aide économique en France est très différente de ce qui se fait en Suisse. Un commissaire (UDC) pense que tout va se retrouver dans le projet d'agglomération. Il se demande ensuite quelle est la politique entre le logement, le déplacement et le travail. Il se demande également ce qu'il en est des structures de la mobilité.

M^{me} Kolb répond que cette question dépasse l'exercice de ce rapport. Elle pense que c'est à M. Cramer de répondre. Un commissaire (PDC) déclare alors partager le souci du commissaire UDC et rappelle que la mobilité est une notion très importante. Il évoque alors le train entre Bellegarde et Divonne qui fonctionnait il y a encore dix ans. Il pense qu'il serait nécessaire d'être plus incisif. M^{me} Kolb répond que ces questions sont légitimes mais que les réponses qui doivent être fournies sont complexes et nuancées. Un commissaire (R) intervient et explique que la ligne dont parle le commissaire PDC est encore utilisée pour l'évacuation des ordures ménagères.

Une commissaire (Ve) se demande comment ce rapport doit être traité. Elle pense en l'occurrence qu'un grand nombre de détails évoqués par les commissaires apparaissent dans les travaux des autres commissions. Elle ajoute qu'il sera peut-être nécessaire de créer une commission ad hoc si les députés souhaitent aller plus dans les détails. La présidente ne croit pas que ce rapport soit adressé à une autre commission. Une autre commissaire (Ve) rappelle que ce projet d'agglomération est l'un des plus importants pour Genève et elle pense qu'il serait effectivement utile et légitime de créer une commission ad hoc. La présidente propose alors de revenir sur cette question après le traitement de ce rapport. Un commissaire (S) intervient et mentionne que l'option d'une commission ad hoc pourrait se poser si sept séances avaient déjà été consacrées à l'examen de ce rapport. Un commissaire (L) remarque que la proposition de la commissaire du groupe des Verts fournira la conclusion à apporter à ce rapport.

Un commissaire (S) salue la préoccupation de ce rapport à l'égard de l'environnement et de l'agriculture. Il signale ensuite que le mitage du territoire à Genève demeure limité. Il est donc étonné de lire qu'il est nécessaire de mettre un frein au mitage du territoire à Genève. M^{me} Kolb répond que c'est un problème important en France. Elle rappelle qu'il s'agit d'une étude commune et qu'il convient d'éviter de mettre de l'huile sur le feu. Ce même commissaire évoque encore le Conseil du Léman et rappelle que c'est par des initiatives telles que celles que M. Cramer a évoquées lors de la dernière séance que les gens parviennent à se connaître. Il remarque en outre que le Conseil du Léman présente une ouverture sur le Valais et sur l'Italie, ce qui n'est pas le cas du CRFG. Il pense donc qu'il ne faut pas être moqueur avec le Conseil du Léman comme l'a été M. Cramer. M^{me} Kolb répond que le Conseil du Léman recoupe un espace plus difficile à circonscrire et que les dynamiques sont plus difficiles à se dégager. Un commissaire (R) pense que le Conseil du Léman a sa place puisqu'il offre une vision différente. Il déclare que ces projets sont la préfiguration de l'agglomération lémanique qui naîtra un jour.

La présidente évoque encore les GLCT et Interreg. Elle se demande par ailleurs si la baisse du nombre de permis frontaliers se confirme. M^{me} Kolb répond que les chiffres pour 2008 ne sont pas encore connus.

Suite des travaux de la commission

La présidente évoque les questions qui avaient été posées lors de la dernière séance. M^{me} Kolb répète que plusieurs questions étaient d'ordre général et qu'il serait nécessaire d'entendre M. Cramer. La présidente évoque encore l'idée d'une commission ad hoc sur le projet d'agglomération, en mentionnant que cette proposition pourra être traitée lors de la discussion politique du RD. Elle se réfère à la page 65 du RD 750, en demandant quelles sont les conventions intercantionales en cours de négociation. M^{me} Guyot Koelliker répond qu'il y a surtout des conventions administratives et techniques qui sont en cours. Elle ajoute ne pas avoir d'informations à propos des conventions Harmos. Elle rappelle toutefois que les autres départements traitent également de conventions. La présidente demande ensuite si les conventions administratives et techniques sont ratifiées par le Grand Conseil. M^{me} Guyot Koelliker répond par la négative. M^{me} Kolb précise que l'article 99 de la constitution règle cette question. En outre, selon la pratique, en principe seules les conventions contenant des règles de droit ou engendrant des obligations sont soumises à l'approbation du Grand Conseil. Une commissaire (S) déclare qu'elle pensait que toutes les conventions devaient passer par la CACRI et ensuite être approuvées par le Grand Conseil.

Une commissaire (PDC) rappelle que la commission souhaitait également un retour sur la CoParl. Elle indique que la Délégation genevoise à la commission interparlementaire (CIP) est composée d'un membre par parti (M^{me} Hagmann, présidente; MM. Barrillier, Cerutti, Leyvraz, M^{mes} Mahrer, von Arx-Vernon et M. Velasco). Elle ajoute que la CoParl est un projet tendant au remplacement de la Convention des conventions. La crainte, partagée par la plupart des cantons, porte sur la perte de pouvoir des parlements dans le cadre des relations extérieures, ce qui pourrait engendrer une forme de déficit démocratique. Elle mentionne encore que la délégation genevoise a une vision unanime de la problématique posée par la CoParl (participation du Grand Conseil aux relations extérieures du canton). Elle remarque également que les points de vue genevois sont assez largement partagés par les Vaudois. Elle signale que la plupart des autres cantons sont également très coopératifs, à l'exception de la Délégation du Jura, dont elle a l'impression qu'elle adopte parfois des positions rigides. Elle aborde la question de l'examen des conventions à Genève. Il lui semble que les

commissions spécialisées doivent pouvoir examiner les conventions les concernant. Par contre, il doit revenir à la CACRI d'être l'interlocuteur principal.

La présidente rappelle que l'article 230A, alinéa 5, de la LRGC (B 1 01) prévoit une consultation préalable de la CACRI dans le cadre des négociations des conventions intercantionales et internationales auxquelles le canton participe. La Convention des conventions (B 1 03) contient une disposition analogue pour les conventions tombant dans son champ d'application (art. 4). Une commissaire (PDC) rappelle que les parlements ne sont pas forcément mis au courant des conventions avant leur adoption. Une commissaire (S) demande comment doit se passer cette information. Une commissaire (DC) répond qu'elle devrait être restituée au parlement par le biais de la commission en charge des affaires extérieures. Elle ajoute que la Délégation à la CIP CoParl aimerait que cette obligation soit incontournable. Un commissaire (UDC) relève que les objets sont renvoyés dans les commissions spécialisées sans forcément passer par la CACRI. Une commissaire (Ve) a l'impression que le pouvoir des parlementaires pour modifier un projet de convention est modeste. Elle souhaiterait savoir par quel biais il pourrait être exercé. Une commissaire (PDC) répond que le Grand Conseil genevois a le pouvoir de faire des lois, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. M^{me} Guyot Koelliker signale que les prises de position des commissions interparlementaires qui se sont penchées sur les quatre ou cinq dernières conventions ont très largement été prises en compte. Il lui semble donc que les parlementaires ont un moyen d'influencer les projets de conventions. Un commissaire (S) se demande ce qu'il en est du Jura. Il rappelle que les Jurassiens étaient très prudents lors des premières négociations et que la critique fondamentale portait alors sur la multiplicité des gouvernances. Il ajoute que cette tendance rend la situation effectivement très floue et qu'à terme on risque de ne plus savoir qui dirige quoi. Une commissaire (PDC) remarque qu'il faut peut-être plus de temps au Jura pour être créatif.

Un commissaire (L) mentionne qu'il est par ailleurs souhaitable que tout le monde n'ait pas les mêmes problèmes. Il se réfère ensuite au projet de loi 10095 sur les organismes de coopération transfrontalière et relève qu'il est délicat pour un député de se retrouver avec la tâche de rédiger un rapport sur un objet ayant fait l'unanimité en commission lorsque des amendements sont présentés dans un second temps. Il ajoute qu'il ne prend personnellement plus de rapport portant sur un objet ayant emporté l'unanimité en commission. Une commissaire (PDC) pensait que les propositions d'amendement avaient été envoyées à tout le monde. Un commissaire (L) répond que ces

propositions ne sont pas revenues à la CACRI. Une commissaire (S) ajoute qu'il s'agit d'un décalage entre les délais des caucus et les délais des commissions. Elle ne croit pas que cela soit dramatique. La présidente pense qu'il serait envisageable que les prochains projets de lois de ce type fassent l'objet d'une discussion dans les caucus avant de procéder au vote en commission. Elle indique ensuite que des questions relatives aux transports et au logement avaient été soulevées lors de l'examen du RD 750. Elle demande ensuite s'il convient d'entendre M. Cramer sur ces points.

Cette proposition est acceptée par 9 oui (2 R, 1 MCG, 1 PDC, 3 L, 2 UDC) et 5 abstentions (2 Ve, 3 S).

Suite des discussions en présence de M. Cramer

La présidente mentionne que la commission avait encore quelques questions à poser au magistrat, notamment concernant le manque d'informations dans le rapport sur le logement et sur la mobilité. Elle ajoute qu'il est également apparu que les communes étaient peu informées. Elle remarque encore que certains députés ont proposé la création d'une commission ad hoc sur le projet d'agglomération.

M. Cramer déclare qu'il est nécessaire de se souvenir que ce projet est placé sous l'égide du CRFG, dont l'un des groupes de travail est chargé du projet d'agglomération. Il explique que ce groupe est en l'occurrence nourri par le travail des autres groupes de travail. Il signale ensuite que ce groupe est composé de représentants français et suisses, dont deux représentants des communes genevoises. Il déclare ensuite, concernant l'information, que les travaux sont devenus plus concrets puisque la démarche porte à présent sur des couloirs d'urbanisation. Il mentionne par exemple que le matin même, il a participé à un débat en compagnie d'un groupe d'experts constitué de magistrats communaux, notamment, concernés par l'urbanisation de la route de Chancy. Il ajoute qu'un débat similaire se tiendra la semaine prochaine au sujet de la plaine de l'Aire. Il pense que l'information passe donc largement au niveau des communes. Il précise en outre que deux séances publiques ont été organisées préalablement à ces travaux. Ces séances ont attiré plusieurs centaines de personnes. Il rappelle par ailleurs que ces travaux seront par la suite intégrés dans la réflexion sur le plan directeur cantonal. Il mentionne que la participation est donc très vaste et débute très en amont du projet. Il déclare encore que la Commission de l'aménagement sera invitée à une séance traitant de l'urbanisation de Bernex très prochainement. Il pense, cela étant, que c'est au Grand Conseil de décider s'il souhaite créer une commission ad hoc, mais il lui semble que c'est le travail de la Commission

de l'aménagement. Il rappelle ensuite que le bassin genevois comptera 200 000 personnes de plus dans une vingtaine d'années, ainsi que 100 000 emplois de plus. Il précise que 100 000 personnes devront être logées à Genève et 30 000 emplois créés en France voisine afin d'équilibrer la situation. Il remarque qu'il convient donc d'urbaniser autour des infrastructures et de densifier dans ce sens afin d'éviter les émiettements. Il précise que ce type de stratégie permet de créer des transports publics et de mieux gérer l'énergie. Il rappelle en outre que la Confédération donne des subventions pour ce faire, comme elle l'a fait pour le tram. Il rappelle également que le projet du CEVA, la charte du DPTR qui envisage des infrastructures de transports publics, et le modèle multimodal des déplacements ont été réfléchis et travaillés avec la France voisine. Il remarque en l'occurrence que ce modèle multimodal a coûté très cher mais qu'il permet de définir les besoins. Il déclare encore que le but de cette démarche est de définir où seront logées ces 100 000 personnes. Il signale que la question des emplois n'est pas un problème.

Un commissaire (L) mentionne que, en 1970, l'Université prévoyait 900 000 habitants pour 1990. Il se demande cependant à quel moment le train se met en marche. Il ajoute que l'urbanisation de Bernex sera réalisée par le biais du tram. Il mentionne alors qu'une commission ad hoc ne lui semble pas très judicieuse, puisque les commissions traitent déjà des différents aspects de cette problématique. Il ajoute qu'il serait en l'occurrence possible de débiter les phases de concrétisation par le biais de stimuli donnés par ces commissions. M. Cramer acquiesce en rappelant que c'est le Grand Conseil qui adoptera in fine le plan directeur. Il explique ensuite qu'il y a un aspect purement opportuniste dans toute cette affaire. Il mentionne que, lorsque le CEVA a été pensé, il n'était pas encore question du projet d'agglomération. Il rappelle d'ailleurs que, en 1998, le Conseil d'Etat ne voulait pas de ce projet de CEVA et que c'est finalement le Grand Conseil qui l'avait imposé. Il remarque encore qu'après la construction du tram de Meyrin, la priorité était de faire le tram de Bernex et que cette perspective a entraîné l'idée d'urbanisation de Bernex.

Un commissaire (S) signale ensuite que plusieurs raisons expliquent la situation du logement à Genève comme la fiscalité ou le prix du terrain. Il rappelle ensuite que la France a une loi prévoyant la création de 20% de logements sociaux et il se demande quelle est la volonté réelle de la France à cet égard. M. Cramer répond qu'il n'y a pas plus de garantie d'un côté comme de l'autre. Il mentionne par exemple que la charte fixe la création de 2000 logements par année mais que le plan directeur n'en prévoit que 1600. Il déclare alors que ces projets ont de la valeur dans la mesure où les

collectivités publiques mettent de la volonté pour les concrétiser. Il doute en l'occurrence beaucoup que Genève parvienne à respecter ses engagements dans la création de logements sociaux en suffisance. Il répète que ces engagements ont une portée importante mais il mentionne une nouvelle fois qu'il n'y a pas de garantie. Un commissaire (UDC) signale que cette commission ne s'occupe pas du projet d'agglomération. M. Cramer acquiesce et déclare que la CACRI doit s'assurer que les cadres du débat sont respectés. La présidente remarque que la Commission des transports est également intéressée par la problématique. Elle se réfère en outre au courrier du secrétariat général du Grand Conseil au sujet de l'invitation de la seule commission de l'aménagement du territoire à la table-ronde organisée le 5 novembre 2008. Elle précise que ce projet d'agglomération est susceptible d'intéresser tous les députés. M. Cramer mentionne qu'il demandera à ce que la CACRI soit invitée aux prochaines tables-rondes qui seront organisées.

Un commissaire (S) se demande ce que pense la Confédération du projet d'agglomération. M. Cramer répond que la Confédération est en phase d'évaluation et qu'elle analyse tous les projets. Il précise que cette étape nécessite deux ans. Cette même commissaire remarque que le financement de ce projet est indépendant de celui du CEVA. M. Cramer acquiesce. Il ajoute que la condition pour la subvention était de débiter le CEVA avant 2008. Il signale encore que le projet du tram de Bernex n'a rencontré aucune opposition, ce qui est une première historique. Il explique ensuite que les sommes d'argent seront débloquées tous les quatre ans en ce qui concerne le projet d'agglomération. Il mentionne encore que le projet genevois semble bien accueilli et que le taux de subventionnement pourrait être de 40%.

Un commissaire (R) déclare que certains se demandent quand l'Etat aura la volonté de déclasser ses propres terrains agricoles. M. Cramer répond qu'il est inutile de déclasser une parcelle perdue et loin de tout. Il ajoute qu'il faudrait également se demander si des échanges de terrain sont envisageables. Un commissaire (PDC) demande ensuite si des fonds sont prévus pour la « Direttissima » allant sur Saint-Genis. M. Cramer répond qu'un complément a été demandé pour ce projet ainsi que pour le tronçon reliant le CERN à la frontière.

Vote de la commission

Suite à ces discussions, la commission décide, à l'unanimité des membres présents (3 L, 2 Ve, 2 PDC, 2 S, 1 MCG, 2 R, 1 UDC), de prendre acte du RD 750. La commission préavise un traitement de cet objet en catégorie III (extraits).